

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2024

---

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 71

présenté par

M. Echaniz, Mme Keloua Hachi, Mme Rouaux, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 3**

Supprimer l'alinéa 9.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer le fait que le président-directeur général de la société France Médias est également président-directeur général des sociétés France Télévisions, Radio France, France Médias Monde et Institut national de l'audiovisuel.

Il s'agit de sauvegarder l'indépendance et les spécificités de chacune des sociétés filles.